

7 août. - Soixante-dix kilomètres en voiture dans la montagne. Je ne dirai pas le nom du pays par respect pour ses femmes.

On m'avait indiqué cette excursion comme belle et rarement faite. Après quatre heures de chemin, j'arrive à un village assez joli, au bord d'une rivière, au milieu d'un admirable bois de noyer. Je n'avais pas encore vu en Auvergne une forêt de noyers aussi importante.

Elle constitue d'ailleurs toute la richesse du pays, car elle est plantée sur le communal. Ce communal, autrefois, n'était qu'une côte nue couverte de broussailles. Les autorités essayèrent en vain de le faire cultiver ; c'est à peine s'il servait à nourrir quelques moutons.

C'est aujourd'hui un superbe bois, grâce aux femmes, et il porte un nom bizarre : on le nomme "les Péchés de M. le curé".

Or, il faut dire que les femmes de la montagne ont la réputation d'être légères, plus légères que dans la plaine. Un garçon qui les rencontre leur doit au moins un baiser ; et s'il ne prend pas plus, il n'est qu'un sot. A penser juste, cette manière de voir est la seule logique et raisonnable. Du moment que la femme, qu'elle soit de la ville ou des champs, a pour mission naturelle de plaire à l'homme, l'homme doit toujours lui prouver qu'elle lui plaît. S'il s'abstient de toute démonstration, cela signifie donc qu'il la trouve laide ; c'est presque injurieux pour elle. Si j'étais femme je ne recevrais pas une seconde fois un homme qui ne m'aurait point manqué de respect à notre première rencontre, car j'estimerais qu'il a manqué d'égards pour ma beauté, pour mon charme, et pour ma qualité de femme. Donc les garçons du village X... prouvaient souvent aux femmes du pays qu'ils les trouvaient de leur goût, et le curé ne pouvant parvenir à empêcher ces démonstrations aussi galantes que naturelles, résolut de les utiliser au profit de la prospérité générale. Il imposa donc comme pénitence à toute femme qui avait failli de planter un noyer sur le communal. Et l'on vit chaque nuit des lanternes errer comme des feux follets sur la colline, car les coupables ne tenaient guère à faire en plein jour leur pénitence.

En deux ans il n'y eut plus de place sur les terrains appartenant au village ; et on compte aujourd'hui plus de trois mille arbres magnifiques autour du clocher qui sonne les offices dans leur feuillage. Ce sont là les péchés de M. le curé.

Puisqu'on cherche tant les moyens de reboiser la France, l'administration des forêts ne pourrait-elle s'entendre avec le clergé pour employer le procédé si simple qu'inventa cet humble curé ?